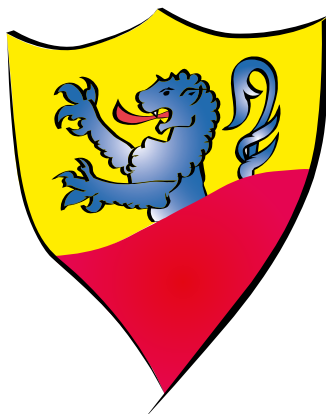




Commune de GIVISIEZ



**Message d'automne du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 1^{er} décembre 2025**

La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.



Image de couverture : Photo personnelle ErM

Images pages intérieures : Commune de Givisiez, Manoir, Soeurs de Nevers

Photos dos de la brochure : Pexels

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 1er décembre 2025.....	3
Message du Conseil communal.....	4
Récapitulation du budget de fonctionnement 2026.....	6
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2026.....	8
Planification financière 2026-2030.....	14
Budget d'investissement 2026	
• Révision de l'éclairage du terrain de football principal	16
• Demande de crédit complémentaire pour l'installation d'un nouveau silo à sel.....	18
Adoption / modification Règlements / statuts	
• Révision totale des statuts de l'ARS	20
• Nouveau règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value	22
Election	
• Désignation de l'organe de révision.....	23
• Election d'un.e délégué.e au Conseil de l'Agglomération de Fribourg.....	23
Informations communales	
• Horaires de l'administration, de la déchetterie et de la bibliothèque durant les fêtes de fin d'année.....	24
• Changements au Conseil et dans le personnel communal	25
• Calendrier des élections communales 2026	26
• Hommage aux Sœurs de Nevers.....	27
• Concept de reconnaissance aux personnes qui ont marqué la Commune.....	28
Dans le rétroviseur	
• Pouponnière Sainte - Bernadette.....	29
Autres informations	
• Pro Senectute : Aide à la déclaration d'impôt	30
• Devenez famille d'accueil YFU	31
• Forêts-Sarine : formulaire de commande de bois de feu et de mobilier.....	32
• Police Intercommunale.....	33
• Pub Givideals	34
• Groupe gym dames (GDG).....	36
• Mouvement des Aînés	37
• Puériculture / Consultations parents-enfants.....	38
• Famiya.....	39
• Vœux du Conseil.....	40
• La Berra en hiver	
Evénements	
• St-Nicolas, Noël des aînés, Crèche vivante, Cortège de Carnaval, Soupe de Carême, Coup de balai, Chasse aux œufs, Promotions civiques.	



Versions entièrement en couleurs des Messages

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>



Convocation à l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 1^{er} décembre 2025 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 juin 2025 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Budget de fonctionnement 2026
3. Budget d'investissement 2026 :
 - 3.1 Révision de l'éclairage du terrain de football principal
 - 3.2 Demande de crédit complémentaire pour l'installation d'un nouveau silo à sel
4. Adoption / modification règlements / statuts
 - 4.1 Révision totale des statuts de l'ARS
 - 4.2 Nouveau règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value
5. Elections
 - 5.1 Désignation de l'organe de révision
 - 5.2 Election d'un.e délégué.e au Conseil de l'Agglomération de Fribourg
6. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Message du Conseil communal

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

C'est avec une grande émotion et une profonde fierté que je souhaite revenir sur un moment fort de notre vie communale : la célébration du 35ème anniversaire de la Fondation Le Manoir.

Cet anniversaire a été bien plus qu'une simple commémoration. Il a ravivé notre mémoire collective et mis en lumière ce qui fait l'âme de Givisiez depuis toujours : l'accueil, la solidarité et le soin porté aux autres.

Une tradition d'accueil profondément enracinée

En feuilletant les pages de notre histoire, on découvre que cette vocation d'accueil est inscrite dans l'ADN de notre commune. Dès le début du XX^e siècle, Givisiez a ouvert ses portes à plusieurs congrégations venues de France, chassées par les lois anticléricales.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, les Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus, puis les Sœurs de Nevers ont contribué à forger ici une tradition d'entraide et d'éducation. De la Pouponnière Sainte-Bernadette à l'institution du Bosquet, de la Chassotte au Manoir, c'est tout un héritage de bienveillance et de service qui s'est transmis jusqu'à nous.

Le Manoir, un symbole vivant de solidarité

Fondé officiellement en 1990, le Manoir est aujourd'hui l'un des symboles les plus vivants de cette continuité. Né d'une vision commune et d'une coopération entre la Paroisse de Saint-Laurent et les Communes de Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf, il est devenu un lieu de vie, de soins et de dignité pour nos aînés. Son agrandissement en 2021 témoigne d'une volonté partagée de répondre aux besoins d'une population vieillissante, sans jamais perdre de vue l'humain.

Cette réussite est avant tout celle de femmes et d'hommes engagés. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les membres du Conseil de fondation, actuels et précédents, représentants de la paroisse et des trois communes partenaires.

Mais mes remerciements les plus sincères vont surtout à celles et ceux qui font vivre le Manoir au quotidien : les membres de la direction, le personnel soignant, les accompagnants, les animateurs, les cuisiniers, les agents d'entretien et les bénévoles. Vous êtes les mains, les yeux et le cœur de cette institution. Votre dévouement donne à ce lieu sa chaleur et son humanité.



Regard tourné vers l'avenir

Cet anniversaire est aussi l'occasion de tourner le regard vers l'avenir. À quelques pas du Manoir, un nouveau projet d'envergure va voir le jour : le quartier Chanteclair.

Ce futur pôle de vie incarne la volonté de la Commune de Givisiez d'allier mixité et solidarité. Il ne s'agira pas d'un simple prolongement du Manoir, mais d'un véritable quartier intergénérationnel, où les âges se côtoient, se croisent et s'entraident. Nous voulons faire de Chanteclair un espace où les habitantes et habitants partagent non seulement des lieux, mais aussi des liens.

À travers ce projet, nous affirmons une conviction forte : la vieillesse ne doit pas rimer avec isolement, mais rester pleinement intégrée à la vie communale, en dialogue constant avec les plus jeunes générations.

Un héritage vivant à faire perdurer

Célébrer le Manoir, c'est bien plus que célébrer une institution. C'est rendre hommage à une tradition d'accueil et de solidarité qui fait de Givisiez une communauté vivante, bienveillante et tournée vers l'avenir.

Continuons ensemble à faire de notre commune un lieu où l'on prend soin les uns des autres, à tous les âges de la vie.

Les vœux du Conseil communal

En cette période de renouveau, le Conseil communal s'associe à moi pour adresser à chacune et chacun d'entre vous ses vœux les plus chaleureux.

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens, que cette nouvelle année qui s'annonce soit porteuse de santé, de sérénité et de beaux moments partagés au sein de notre communauté.

Fidèles à l'esprit de solidarité qui anime Givisiez depuis toujours, nous poursuivrons avec détermination cette vocation d'accueil et d'entraide qui fait la force et la fierté de notre commune.

*Eric Mennel
Syndic
Administration,
Relations extérieures et Urbanisme
Commune de Givisiez*

Récapitulation du budget de fonctionnement 2026

Budget 2026			
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	2 531 013,33	206 800,00
1	ORDRE PUBLIC	656 255,34	104 400,00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	5 133 565,60	118 500,00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	898 238,90	71 950,00
4	SANTE	1 651 703,00	25 000,00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 717 926,00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2 707 374,05	19 200,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 579 529,49	2 117 571,83
8	ECONOMIE	50 385,22	5 000,00
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLE	1 206 935,23	17 551 816,20
TOTALS DE FONCTIONNEMENT		20 132 926,16	20 220 238,03
Excédents charges/produits fonctionnement		0,43%	-87 311,87

Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Produits	Charges	Produits
2 713 250,00	341 900,00	2 260 515,26	182 378,16
665 587,00	118 800,00	1 355 196,09	870 238,05
5 086 647,00	162 500,00	4 842 310,03	112 405,35
941 906,75	109 875,00	821 689,56	76 364,89
1 643 350,00	24 000,00	1 558 592,10	19 676,60
2 303 900,00		1 949 507,83	9 821,10
2 631 575,00	66 000,00	2 827 076,70	19 854,75
2 665 914,00	2 151 250,00	2 282 231,33	1 939 453,68
47 407,00	5 000,00	35 550,00	
1 368 613,00	17 163 754,45	1 222 489,86	16 280 864,19
20 068 149,75	20 143 079,45	19 155 158,76	19 511 056,77
0,37%	-74 929,70	1,82%	-355 898,01

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2026

PREAMBULE

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale du 1er décembre 2025 un budget bénéficiaire à hauteur de CHF 87'311.87, correspondant à CHF 20'132'926.16 de charges pour des recettes de CHF 20'220'238.03.

En premier lieu, ce résultat positif ne doit cependant pas occulter un climat dégradé, tant politiquement qu'économiquement, pour les finances publiques en général. Le ralentissement de la croissance, les incertitudes géopolitiques et la hausse sensible des charges liées, exercice après exercice, constituent un défi dans le cadre de l'établissement de la planification financière et ne permettent malheureusement pas d'établir une vision claire quant à l'avenir des finances de la Commune de Givisiez au-delà de 2027.

En second lieu, cette situation peu réjouissante est encore aggravée par le référendum contre la Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), ce qui induit que le Canton de Fribourg retire transitoirement son projet de budget 2026. Différents éléments de la LAFE ont des effets tant directs qu'indirects sur les budgets des communes et associations de communes. Dans ce contexte, sans pouvoir présager des résultats du référendum, différents scénarios ont été analysés de manière à atténuer, dans toute la mesure du possible, les incidences liées aux nombreux doutes qui persistent quant au budget cantonal qui in fine rentrera en force. En conséquence, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'adopter un budget 2026 qui intègre les mécanismes induits par la LAFE mais aussi de constituer une réserve idoine afin de compenser, si la situation l'exige, les potentielles inexactitudes inhérentes à la prospective financière. Ce choix stratégique, qui est conforme à la recommandation du Conseil d'Etat pour l'élaboration des budgets 2026 reçue le 28.10.2025, repose sur trois faits essentiels : 1) les associations de commune auxquelles Givisiez participe ont adopté un budget 2026 indépendamment des résultats

du référendum sur la LAFE, 2) il ne serait pas réalisable de construire un budget équilibré en maintenant certains paramètres de 2025 tout en supportant la hausse des charges liées anticipée pour 2026, et 3) l'évolution des dossiers en cours nécessite de facto des ajustements entre chaque exercice comptable.

En troisième lieu, bien que conscient de la redondance de son discours, le Conseil communal s'inquiète une nouvelle fois de l'évolution à la hausse des charges liées, bien au-delà de l'augmentation générale du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Par exemple, en 5 ans, l'on constate des hausses réelles de CHF 68'147 pour la part à la Police intercommunale, CHF 432'300 pour la part à l'Agglo (mobilité) ou encore CHF 69'382 pour la part aux aides et soins à domicile. Ainsi, en sus de la péréquation financière, la Commune de Givisiez a vu ses charges liées croître de CHF 1'317'475 en seulement 5 exercices.

En conclusion, nonobstant ce qui précède, le Conseil communal est en mesure de présenter un budget proche de l'équilibre. A ce titre, il a notamment été nécessaire de repenser la priorisation des dossiers en cours tout en prenant en compte le fait que la prochaine législature sera emplie de défis. Dans ce contexte, l'assainissement des finances communales opéré depuis 2019 permet d'appréhender l'avenir plus aisément. Ainsi, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver le budget bénéficiaire à hauteur de CHF 87'311.87, correspondant à CHF 20'132'926.16 de charges pour des recettes de CHF 20'220'238.03.

L'intégralité du budget 2026 ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet www.givisiez.ch. Il est également disponible à l'Administration communale.

Nous vous donnons ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par di-castère.

Administration générale

Budget
2026

Budget
2025

Comptes
2024

01 Législatif et exécutif

- CHF 313'500

- CHF 293'500

- CHF 278'094.95

La principale augmentation du budget 2026 provient de la mise en place de la prochaine législature du Conseil communal.

022 Services généraux

- CHF 1'358'311

- CHF 1'376'257

- CHF 1'183'122.22

Le budget 2026 des services généraux reste stable en raison du départ à la retraite de plusieurs personnes qui sont remplacées par des collaboratrices/collaborateurs plus jeunes avec des traitements adaptés en conséquence.

Pour le surplus, contrairement à la pratique de nombreuses collectivités publiques, la Commune de Givisiez n'octroie pas automatiquement de paliers aux collaboratrices/collaborateurs en fonction des années de service.

029 Immeubles administratifs

- CHF 652'401

- CHF 701'593

- CHF 616'919.93

Le budget 2026 reste stable par rapport au budget 2025.

Ordre public

Budget
2026

Budget
2025

Comptes
2024

11 Police

- CHF 244'031

- CHF 249'437

- CHF 200'394.95

Le budget global reste stable par rapport au budget 2025.

12 Justice

- CHF 161'200

- CHF 160'900

- CHF 155'848.84

Les coûts de gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) sont des charges liées.

15 Police du feu

- CHF 119'821

- CHF 102'850

- CHF 111'894.05

La différence du budget 2026 provient principalement de la participation aux infrastructures du service du feu en raison de l'intégration au Réseau Santé Sarine (RSS) et d'une réduction du produit des loyers du local des pompiers.

16 Défense

- CHF 26'803

- CHF 33'600

- CHF 16'820.20

Le budget 2026 reste stable par rapport au budget 2025.

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2026 (suite)

Enseignement et formation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
	- CHF 5'015'065	- CHF 4'924'147	- CHF 4'729'904.68

L'augmentation du budget provient principalement des participations aux charges liées.

Culture, sport et loisirs	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
32 Culture	- CHF 408'071	- CHF 428'916	- CHF 375'294.65

Les coûts liés à la culture restent stables par rapport au budget 2025.

341 Sports	- CHF 355'717	- CHF 348'690	- CHF 319'960.37
------------	---------------	---------------	------------------

Les coûts liés aux sports sont maîtrisés et relativement stables par rapport au budget 2025.

342 Loisirs	- CHF 62'500	- CHF 54'425	- CHF 50'069.65
-------------	--------------	--------------	-----------------

Le budget 2026 correspond à des charges stables et des entretiens courants.

Santé	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
	- CHF 1'626'703	- CHF 1'619'350	- CHF 1'538'915.50

Il s'agit de l'évolution des coûts de la santé qui sont essentiellement des charges liées.

Affaires sociales

Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
- CHF 2'717'926	- CHF 2'303'900	- CHF 1'939'686.73

Les dépenses de ce chapitre sont principalement des charges liées et relatives à la mise en place du programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE).

Les éléments suivants, en particulier, seront de nouveau à charge de la Commune à partir de 2026, soit :

- Participation aux prestations complémentaires AI CHF 120'206
- Participation aux prestations complémentaires AVS CHF 166'671

Transports et communications

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
61 Routes communales	- CHF 1'219'954	- CHF 1'225'663	- CHF 1'671'120.95

Par rapport au budget 2025, le budget 2026 reste stable en raison d'une diminution de la masse salariale survenant d'une réorganisation du personnel liée au départ à la retraite d'un collaborateur.

62 Transports publics	- CHF 1'468'220	- CHF 1'339'912	- CHF 1'136'101.00
------------------------------	------------------------	------------------------	---------------------------

L'augmentation du budget provient principalement de la part versée au trafic régional (SMO) et à l'Agglo.

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2026 (suite)

Protection de l'environnement

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
71 Eau potable	- CHF 445'000	- CHF 505'700	- CHF 413'123.45
72 Eaux usées	- CHF 733'020	- CHF 725'100	- CHF 613'937.90

Les charges d'exploitation de notre réseau en eau potable restent relativement stables par rapport aux comptes 2024.

En ce qui concerne les eaux usées, le budget reste stable par rapport à celui de 2025.

73 Ordures	- CHF 864'051	- CHF 844'300	- CHF 850'080.03
-------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à la déchetterie intercommunale sont répartis entre la Commune de Granges-Paccot et la Commune de Givisiez au prorata des populations respectives. L'augmentation des coûts des déchets encombrants, des entretiens supplémentaires des machines et l'engagement d'un collaborateur complémentaire impacte le budget 2026.

74 Aménagements	- CHF 46'426	- CHF 76'624	- CHF 56'545.50
------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Il s'agit d'une dépense liée relative à l'entretien de l'endiguement du Tiguellet (EETI).

771 Cimetière intercommunal	- CHF 32'343	- CHF 49'818	- CHF 24'604.35
------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Les coûts liés au cimetière intercommunal sont répartis entre la Commune de Granges-Paccot et notre Commune au prorata des populations respectives.

779 Protection de l'environnement, non mentionnée ailleurs	- CHF 38'000	- CHF 43'000	CHF 4'920.45
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les mesures de biodiversité et de protection de l'environnement sont maintenues dans le budget 2026.

79 Aménagement du territoire	- CHF 345'188	- CHF 345'222	- CHF 266'548.25
-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Le budget 2026 est stable par rapport à 2025 et comprend principalement les coûts relatifs à la gestion des permis de construire, les honoraires pour les diverses études d'aménagement du territoire et les amortissements obligatoires.

Economie

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
8 Economie	- CHF 45'385	- CHF 42'407	- CHF 35'550.00

Les charges de ce poste restent globalement stables.

Impôts, finances

Budget
2026

Budget
2025

Comptes
2024

91 Impôts

CHF 15'521'654

CHF 15'055'322

CHF 13'531'621.32

Les produits fiscaux ont été évalués selon les directives de la Direction des finances et du Service cantonal des contributions ainsi que sur la base de l'expérience du Conseil communal et de l'Administration communale.

93 Péréquation financière

- CHF 628'474

- CHF 656'094

- CHF 550'117.00

Ce chiffre représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Pour rappel, le système de calcul prend en considération les 3 dernières années des données fiscales.

95 Parts aux recettes, autres

CHF 392'000

CHF 363'000

CHF 360'770.30

Ces montants correspondent à notre part des impôts sur les véhicules qui nous est payée par l'Office cantonal de la circulation.

Administration de la fortune

Budget
2026

Budget
2025

Comptes
2024

961 Intérêts

CHF 30'244

CHF 26'417

- CHF 32'855.54

Pour le budget 2026, il s'agit principalement des produits, des frais financiers et de la gestion des capitaux.

963 Immeubles du patrimoine financier

- CHF 1'579

- CHF 74'540

- CHF 40'692.90

Les charges du budget 2026 sont réduites en proportion des produits afin de trouver un équilibre.

99 Postes non ventilables

CHF 1'031'035

CHF 1'081'035

CHF 1'569'258.89

Il s'agit principalement de la dissolution de la provision liée à la revalorisation du patrimoine administratif (mesure MCH2). De plus, une provision pour le PAFE de CHF 50'000.- a été inscrite au budget 2026 en rapport avec des coûts qui ont déjà été répercutés dans les différents dicastères.

À PROPOS, TU AS UN
COMMENTAIRE À
FAIRE SUR LE BUDGET
DE NOTRE
MÉNAGE ?



Planification financière 2026-2030

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2027	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	2 531 013,33	206 800,00	2 430 451,07	204 700,00
1	ORDRE PUBLIC	656 255,34	104 400,00	692 550,00	90 000,00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	5 133 565,60	118 500,00	5 514 006,73	118 500,00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	898 238,90	71 950,00	965 030,68	71 950,00
4	SANTE	1 651 703,00	25 000,00	1 729 950,00	25 000,00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 717 926,00	0,00	3 100 200,00	0,00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2 707 374,05	19 200,00	2 842 983,94	19 200,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 579 529,49	2 117 571,83	2 657 454,42	2 203 657,56
8	ECONOMIE	50 385,22	5 000,00	47 662,05	5 000,00
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	1 206 935,23	17 551 816,20	1 379 507,67	18 246 318,20
TOTALISATION		20 132 926,16	20 220 238,03	21 359 796,56	20 984 325,76
Résultat		0,43%	-87 311,87	-1,79%	375 470,80

Budget 2028		Budget 2029		Budget 2030	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 448 589,85	204 700,00	2 499 236,66	204 700,00	2 534 024,07	204 700,00
690 950,00	90 000,00	709 950,00	90 000,00	723 450,00	90 000,00
5 890 227,85	118 500,00	6 265 156,22	118 500,00	6 461 258,12	118 500,00
1 014 944,85	71 950,00	1 064 859,02	71 950,00	1 059 386,19	71 950,00
1 781 100,00	25 000,00	1 878 200,00	25 000,00	1 936 900,00	25 000,00
3 192 900,00	0,00	3 214 900,00	0,00	3 236 900,00	0,00
3 057 981,89	19 200,00	3 142 321,83	19 200,00	3 149 456,79	19 200,00
2 673 004,65	2 209 207,79	2 688 554,88	2 214 758,02	2 704 105,10	2 220 308,24
49 673,79	5 000,00	51 243,07	5 000,00	52 956,27	5 000,00
1 510 297,67	18 845 658,20	1 630 087,67	19 434 998,20	1 609 877,67	19 824 338,20
22 309 670,55	21 589 215,99	23 144 509,36	22 184 106,22	23 468 314,21	22 578 996,44
-3,34%	720 454,56	-4,33%	960 403,14	-3,94%	889 317,77

Budget d'investissements 2026

Révision de l'éclairage du terrain de football principal

Le terrain de football principal de Givisiez a fait l'objet, en décembre 2024, d'un contrôle d'homologation par les instances de l'Association fribourgeoise de football (AFF) et de l'Association suisse de football (ASF). À l'issue de cette inspection, l'éclairage actuel du terrain a été jugé non conforme aux normes en vigueur pour la tenue de matchs officiels en soirée. L'objectif fixé est de réaliser les travaux pour la mise en conformité de l'installation d'ici à la reprise du second tour du championnat 2025/2026, prévue à la mi-mars 2026.

Le système actuel comprend 16 projecteurs de 2'000 W chacun, soit une puissance totale de 32'000 W. Le nouveau dispositif prévu comportera 12 projecteurs à LED pour une puissance totale de 13'704 W, permettant une réduction annuelle estimée de la consommation de 18'296 kWh, correspondant à une économie d'environ CHF 4'500.– par an. Le projet prévoit en outre une gestion de l'éclairage par système sans fil, offrant une flexibilité accrue pour l'exploitation du terrain, tout en réduisant la pollution lumineuse et les coûts de maintenance. Le devis estimatif établi pour ces travaux s'élève à CHF 55'240.– TTC.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale un crédit de CHF 55'240.- destiné à la rénovation complète de l'éclairage du terrain de football principal, montant à financer par les liquidités de la Commune.



Installation d'un nouveau silo à sel

Demande de crédit complémentaire pour l'installation d'un nouveau silo à sel

L'édilité communale assure le service hivernal en déneigeant et en salant les routes afin de garantir la sécurité des usagers. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, elle stocke une quantité importante de sel dans un silo placé à un endroit central et facile d'accès. Cette solution permet une distribution rapide du sel en fonction des conditions météorologiques.

Le silo à sel communal se trouvait sur le site prévu pour la construction du nouveau cycle d'orientation. Au printemps 2021, l'Assemblée communale a donc octroyé un crédit de CHF 100'000.– pour son déplacement à la route du Tir-Fédéral 4. Ce montant devait couvrir le démontage, le transport, la construction du socle, la réparation partielle et le remontage du silo existant.

Depuis cette décision, plusieurs éléments ont entraîné une réévaluation du projet. D'abord, l'emplacement prévu initialement n'a finalement pas été disponible, faute d'accord avec le propriétaire du terrain. Ensuite, il s'est avéré que le silo existant présentait des défauts structurels plus importants qu'estimé initialement, empêchant son déplacement et sa réutilisation. Enfin, l'ouverture du chantier du cycle d'orientation a nécessité la libération de la parcelle et, par conséquent, la démolition de l'ancien silo avant qu'une solution définitive ne soit mise en œuvre.

En 2024, la Commune a mandaté l'entreprise Haudenschild SA pour la construction d'un nouveau silo. La construction de celui-ci étant déjà bien avancée, il est entreposé dans les ateliers de l'entreprise, en attendant son montage prochain. La Commune supporte les frais d'entreposage.

En 2024 également, un accord a été conclu avec les Transports publics fribourgeois pour installer le nouveau silo sur une parcelle leur appartenant (no 481 RF). Toutefois, lors de la planification de l'installation du silo, il a été constaté que des canalisations d'eau claire traversent une partie de l'emprise prévue pour les socles. Afin d'assurer une meilleure répartition des charges du silo et de préserver l'intégrité des conduites existantes, des socles de forme différente et d'une surface au sol plus importante sont nécessaires. Le coût supplémentaire total lié à l'adaptation de ces socles est estimé à environ CHF 50'000.–.

En été 2025, afin de libérer le chantier du cycle d'orientation, la Commune a confié à l'entreprise Fracheboud SA la démolition et l'élimination de l'ancien silo. Pour garantir le service hivernal 2025-2026, elle a décidé de louer deux silos mobiles à l'entreprise Ducrest & Fils Sàrl.

Compte tenu du coût important de la construction des socles du nouveau silo à sel au nouvel emplacement, le Conseil communal a décidé de suspendre les travaux et de solliciter de l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit complémentaire.

Construction et montage d'un nouveau silo à sel : coût total

Construction du nouveau silo, y compris frais d'entreposage	CHF	90'000.–
Démontage et élimination de l'ancien silo	CHF	10'000.–
Location, transport et retrait de silos mobiles	CHF	10'000.–
Construction du socle au nouvel emplacement	CHF	50'000.–
Honoraires d'ingénierie	CHF	10'000.–

Coût total	CHF	170'000.–
-------------------	------------	------------------

Crédit voté par l'Assemblée communale du 31 mai 2021	CHF	-100'000.–
--	-----	------------

Crédit complémentaire nécessaire	CHF	70'000.–
---	------------	-----------------

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale un crédit complémentaire de CHF 70'000.–.

Sur le crédit de CHF 100'000.– octroyé par l'Assemblée communale en 2021, CHF 70'000.– ont déjà été utilisés. Il reste donc un montant de CHF 30'000.–.

Révision totale des statuts de l'ARS

Contexte

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une association de communes fondée en 2022 qui regroupe toutes les communes du District de la Sarine. Elle est active sur les questions en lien avec le développement régional et offre, aux vingt-cinq communes qui la composent, un espace de dialogue et de collaboration.

Plusieurs modifications du cadre légal intervenues récemment impliquent une refonte et un renforcement significatif de la gouvernance régionale. En effet, des lois cantonales exigent dorénavant que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés au niveau régional, à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues, notamment sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg). Ce contexte offre l'opportunité de simplifier les structures actuelles de gouvernance et de favoriser des synergies dans ce domaine d'activité.

Objectifs

L'ARS ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial à l'avenir au sein d'une seule et même association. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de capter les subventionnements fédéraux et cantonaux à disposition pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de développer des projets au profit de toute la région, et de positionner le district en tant que moteur de développement dans un contexte toujours plus compétitif.

Tâches

Les statuts révisés comprennent plusieurs tâches d'intérêt régional dans le domaine du développement territorial, économique et touristique. Ces tâches ont toutes pour point commun d'influer sur le territoire, d'avoir un rayonnement supra-communal et de trouver écho dans la planification directrice régionale.

Elles seront exécutées par des professionnels des domaines concernés, qui peuvent également servir de relais auprès des communes. Les principales tâches de l'Association seront les suivantes :

- **Planification régionale** : L'ARS définit et coordonne les grandes orientations de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans le domaine de l'urbanisation, du paysage et des transports. Elle établit les besoins en infrastructures au niveau régional et entreprend les démarches nécessaires en vue de leur subventionnement par la Confédération et le canton, via les projets d'agglomération.
- **Economie territoriale** : L'ARS met en valeur les zones d'activités existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de l'utilisation optimale du sol et des ressources (gestion des zones d'activités). Elle s'assure que les entreprises puissent continuer de s'installer et de développer leurs activités dans le district.
- **Prestations de mobilité** : L'ARS pilote les processus de commande dans le domaine du transport public urbain ainsi que des vélos en libre-service. Elle définit l'offre de transport et son développement, en négocie le prix avec les prestataires et vérifie la bonne exécution des prestations commandées.
- **La promotion touristique** : L'ARS prend les mesures nécessaires au soutien et au renforcement de l'activité touristique dans le district. Elle stimule la demande via le financement de l'office du tourisme en charge du marketing de la destination, et améliore les infrastructures dédiées en montant ses propres projets ou en soutenant financièrement des projets portés par des tiers.
- **L'environnement, l'énergie et le climat** : L'ARS veille, dans le cadre de ces politiques publiques, au respect du développement durable et de ces domaines d'actions transversaux. Elle pourvoit aux analyses dont elle a elle-même besoin, incite au développement de stratégies régionales et promeut des actions de sensibilisation.

Financement

L'Association fonctionne sur la base de plusieurs clés de répartition dites causales, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet, dans la mesure du possible, de tenir compte des spécificités de chaque commune qui ne bénéficie pas toutes de la même manière des prestations offertes par l'association. Les charges financières par commune ainsi que les clés de répartition par domaine sont présentées dans les différents supports d'informations mis à disposition, notamment sur le site Internet de l'Association.

Le fonctionnement général de l'Association se monte à un budget annuel estimé à CHF 3,1 millions, auxquels s'ajoute un montant de CHF 15,5 millions destiné spécifiquement aux prestations de transport public urbain. Conformément à la clé de répartition propre à ce domaine, ces dernières ne sont toutefois financées que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante.

Les limites d'endettement pour les activités ordinaires de l'Association sont fixées à CHF 2 millions pour le compte de trésorerie, et à CHF 8 millions pour les investissements. La faculté d'emprunter pour financer des projets décidés par l'Assemblée des délégués doit permettre de lisser certaines dépenses dans la durée. Il pourrait notamment s'agir d'études de grande envergure, telles que la révision des planifications régionales, ou d'investissements en matière touristique.

Gouvernance

L'adjonction de nouvelles tâches, de même que la systématisation de la collaboration avec des communes situées hors du district de la Sarine pour certaines d'entre elles (prestations de mobilité, projets d'agglomération), nécessitent une adaptation de la structure organisationnelle de l'ARS. De nouveaux organes font ainsi leur apparition pour contribuer tant à la représentativité qu'à l'efficacité du fonctionnement institutionnel.

La gouvernance reprend la structure classique d'une association de communes avec un Comité de direction, une Commission financière et une Assemblée des délégués. Les dossiers sont préparés par des délégations qui émettront des préavis à destination du Comité de direction. Deux délégations principales sont prévues. La première concerne l'aménagement du territoire, la seconde s'occupant des domaines touristiques et économiques. Afin de compléter ce dispositif, une Conférence de développement régional réunit un représentant technique et politique de chaque commune. Cette structure permet d'informer toutes les communes sur les activités de l'Association, indépendamment de leur implication au niveau de l'exécutif.

Certaines thématiques spécifiques, telles que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération ou la commande de transport public urbain, ne concernent qu'un nombre restreint de communes. Les décisions à ce propos relèvent ainsi de commissions spéciales. Les activités de la commission destinée à la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération se termineront, en outre, avec la fin de la mise en œuvre des mesures correspondantes, à l'horizon 2030. Son fonctionnement est ainsi prévu à titre de disposition transitoire dans les statuts de l'Association.

Annexes

Tous les documents utiles en lien avec la révision totale des statuts sont à disposition sur le site Internet de l'Association régionale de la Sarine (ARS), via le lien ou le QR-code ci-dessous :

<https://www.regionsarine.ch/fr/association/revision-des-statuts-de-lars>



Nouveau Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value

Depuis 2023, le Canton de Fribourg perçoit une taxe de 20 % sur les plus-values foncières générées par des mesures d'aménagement du territoire, telles que les changements de zone. Cette taxe est due dans tous les cas par les propriétaires concernés. Toutefois, en adoptant un règlement communal spécifique, une commune peut récupérer jusqu'à 25 % de cette taxe, sans que cela n'entraîne de charge fiscale supplémentaire pour les propriétaires. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle taxe, mais d'un mécanisme permettant à la Commune de bénéficier d'une part d'une taxe déjà perçue par le Canton.

Le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value soumis à l'Assemblée communale se base sur le modèle idoine proposé par les autorités cantonales.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025 d'adopter le nouveau Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Il est également disponible à l'Administration communale.



Désignation de l'organe de révision / Élection d'un.e délégué.e

Désignation de l'organe de révision

Depuis 2019, la révision des comptes de la Commune de Givisiez est confiée à la société BFB Société fiduciaire SA, à Fribourg. Celle-ci a encore révisé les comptes 2024.

L'art. 98 al.2 de la Loi sur les communes prescrivant que la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs, il y a lieu de choisir un nouveau partenaire pour les comptes des années 2025 et suivantes.

Comme prévu à l'art. 97 al.1 de la Loi sur les communes, la Commission financière émettra une proposition de désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025 et suivantes lors de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025.

Election d'un.e délégué.e au Conseil de l'Agglomération de Fribourg

Afin de pourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de M.Hugo Cabral, il appartient à l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2025 d'élire un membre au sein du Conseil d'Agglomération de Fribourg.



Horaires des services communaux durant les fêtes de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, **l'administration communale** sera fermée

du mardi 23 décembre 2025 à 18h30 au lundi 5 janvier 2026 à 13h30

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

La déchetterie sera, quant à elle, desservie comme suit :

lundi	22 décembre 2025	de 15h30 à 18h30
mardi	23 décembre 2025	de 15h30 à 18h30
mercredi	24 décembre 2025	fermée
jeudi	25 décembre 2025	fermée
vendredi	26 décembre 2025	fermée
samedi	27 décembre 2025	de 09h00 à 16h00
lundi	29 décembre 2025	de 15h30 à 18h30
mardi	30 décembre 2025	de 15h30 à 18h30
mercredi	31 décembre 2025	fermée
jeudi	1 ^{er} janvier 2026	fermée
vendredi	2 janvier 2026	fermée
samedi	3 janvier 2026	de 09h00 à 16h00

Dès le 5 janvier 2026, reprise de l'horaire habituel.

Et pour les amateurs de lecture, **la bibliothèque communale** sera ouverte de la façon suivante :

samedi	20 décembre 2025	de 10h00 à 12h00
jeudi	25 décembre 2025	fermée
samedi	27 décembre 2025	fermée
jeudi	1 ^{er} janvier 2026	fermée
samedi	3 janvier 2026	de 10h00 à 12h00

Dès le mardi 6 janvier 2026, reprise de l'horaire habituel.

**Le personnel communal vous souhaite de très bonnes fêtes
et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2026.**

Changement au Conseil et dans le personnel communal

Cette fin de législature a vu plusieurs mutations au sein du Conseil communal, de l'administration et des services externes de Givisiez.

Au Conseil communal, M. Christophe Perron a été élu tacitement Conseiller communal en remplacement de M. Hugo Cabral, démissionnaire, et a siégé au Conseil dès le début septembre 2025. M. Perron, né en 1973, est marié et père de 2 enfants. Il habite dans le quartier du Long-Champ. Juriste, il travaille en tant que Chef suppléant du Service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information. Il a repris les dicastères « Edilité / Déchetterie / Endiguement / Environnement et Energie ». Il est par ailleurs membre de la Commission des Naturalisations.

Dans l'administration, M. Philippe Vorlet, arrivé au seuil d'une retraite bien méritée, sera remplacé par Mme Amélie Dubé, nouvelle responsable de l'aménagement et de l'environnement, qui a travaillé les cinq dernières années dans un bureau d'urbanisme fribourgeois. M. Vorlet est entré en fonction à Givisiez en août 2012. C'est un expert dans les domaines de la construction, de l'aménagement et de l'environnement notamment.

A l'Edilité, c'est M. François Page qui va jouir de sa retraite. Titulaire d'un CFC de forestier bûcheron et d'un CFC de serrurier constructeur, M. Page a été engagé à l'âge de 30 ans en 1990 comme employé au service de l'édilité et de la forêt de la Commune de Givisiez.

A la déchetterie intercommunale de Givisiez – Granges-Paccot, qui emploie des personnes bien au-delà de l'âge de la retraite, ce sont trois figures bien connues des usagers, MM. Gabriel Michaud, actuel responsable de la déchetterie et qui officie depuis 2006, Werner Neuhaus et Philippe Limat, qui ont souhaité mettre un terme à leur activité à la fin de l'année en cours et qui seront remplacés.

A toutes ces personnes dévouées au service public et au bien commun, le Conseil communal de Givisiez, au nom de sa population, adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonne suite de parcours dans leur existence et il souhaite la plus cordiale bienvenue à leurs successeur.e.s dans cette équipe qui fait « tourner » Givisiez jour après jour.



*Mme Dubé succède à M. Vorlet
au service technique*



Christophe Perron, Conseiller communal

Calendrier des élections communales 2026

Les prochaines élections communales auront lieu en mars 2026. Plus précisément, les élections auront lieu le 8 mars 2026 (1er tour) et le 29 mars 2026 (2e tour). Le Conseil communal de Givisiez sera renouvelé intégralement. La convocation est fondée sur la Constitution du canton et la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Modes de scrutin et éligibilité

L'élection du Conseil communal se fait par scrutin majoritaire à la majorité absolue, sauf demande de scrutin proportionnel avant le 23 janvier 2026. Les électeurs doivent être âgés de 18 ans et domiciliés dans la Commune. Les étrangers domiciliés dans le Canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'un permis C peuvent également voter.

Organisation du scrutin

Le matériel électoral sera remis aux électeurs au plus tard le 26 février 2026 pour le 1er tour et le 24 mars 2026 pour l'éventuel 2ème tour. Le scrutin sera ouvert de 11h à 12h, à l'Administration communale, Place d'Affry 1. Les votes anticipés peuvent être effectués dès réception du matériel électoral, soit par poste, en respectant les délais d'acheminement, soit directement dans la boîte aux lettres spéciale, à la Maison communale, jusqu'à l'ouverture du scrutin. N'oubliez pas de signer le certificat de capacité civique, sous peine de nullité du vote.

Dépouillement et publication des résultats

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin, le 8 mars 2026 à 12 heures, avec des mesures de sécurité pour garantir la confidentialité. Les résultats seront affichés au pilier public et transmis à la Préfecture immédiatement après le dépouillement. La Préfecture publiera la composition des autorités communales élues dans la Feuille officielle dans les 30 jours suivant l'assermentation, qui aura lieu le 25 avril 2026.

Candidatures et listes électorales

Selon la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques (LEDP), les listes de candidats doivent être déposées avant le 26 janvier 2026 à 12 heures. Les listes doivent porter pour chaque personne candidate ses nom, prénom, sexe, date de naissance, profession, adresse, lieu d'origine ou nationalité. Chaque liste doit porter en tête une dénomination propre, qui la distingue des autres listes et elle doit être signée par vingt personnes ayant l'exercice des droits politiques et inscrites dans le Registre électoral de la Commune.

Alors, n'hésitez plus, ENGAGEZ-VOUS et VOTEZ !

Hommage aux Sœurs de Nevers

La Communauté des Sœurs de Nevers va fermer au début février 2026. C'est l'occasion pour le Conseil communal de lui rendre hommage.

Cette communauté religieuse fait partie du paysage de Givisiez depuis 1907. A cette époque, de nombreuses congrégations devaient quitter la France et certaines trouvèrent refuge à Givisiez au début du XXème siècle. Ainsi se développèrent le Pensionnat de la Chassotte, sur l'ancienne propriété des familles de Maillardoz et de Castella (par les Frères de l'Instruction chrétienne, puis les Soeurs Fidèles Compagnes de Jésus) alors que le manoir devint un juvénat (Missionnaires de St-François de Sâles), puis une maison de repos et de convalescence en 1920 (Soeurs Franciscaines de Blois). En 1967, une dernière congrégation religieuse s'établissait à Givisiez, les Soeurs de la Charité de Ste Jeanne-Antide de Thouret, qui y installaient leur maison de retraite.

Les Sœurs de Nevers quant à elles sont à l'origine de la Pouponnière Sainte - Bernadette, qui deviendra plus tard l'institution Le Bosquet.



Des deux Sœurs de la Communauté encore présentes à Givisiez, Sœur Bernadette rentrera en France et Sœur Irène rejoindra le Manoir où elle a travaillé comme bénévole.

Le Conseil communal de Givisiez regrette le départ inéluctable de cette Communauté, mais il gardera, avec sa population, un souvenir ému et lumineux de son engagement pour Givisiez et des innombrables bienfaits dispensés à des générations d'enfants, d'adultes et de personnes âgées. Il exprime sa profonde gratitude et sa reconnaissance à ces religieuses pour leur engagement pour le Bien commun.

Reconnaissance aux personnes qui ont marqué la Commune

Concept de reconnaissance aux personnes qui ont marqué la Commune

Saviez-vous que des hommes et des femmes, seul.e.s ou en groupe.s, ont marqué l'histoire contemporaine de notre commune ? Ces personnes ont œuvré, à différents égards, pour le bien-être de notre population et le développement de Givisiez au cours des dernières décennies.

Conscient de l'importance de ces apports, le Conseil communal a décidé de faire un geste pour mettre à l'honneur ces personnes.

A titre symbolique, des bancs commémoratifs, fabriqués par Forêts Sarine avec du bois issu des forêts de notre région, seront placés à différents endroits du territoire communal.

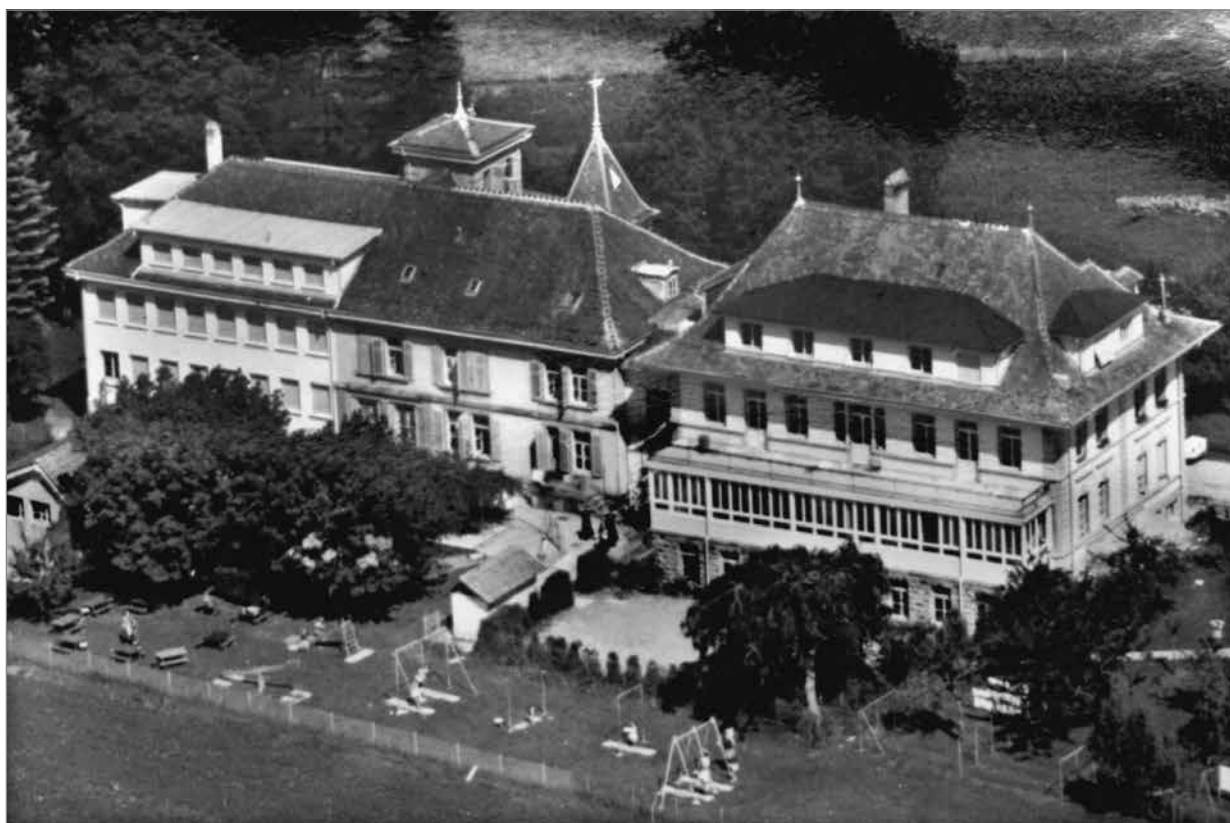
Un groupe de travail va déterminer ces prochains temps les noms des personnes qui seront mises à l'honneur.

Ces bancs seront adornés de codes QR. En scannant ces codes, il sera possible d'accéder à des anecdotes ou récits concernant les personnes mises à l'honneur. Nous nous réjouissons de savoir que la population, jeune et moins jeune, puisse prendre le temps de s'arrêter et de prendre conscience de cette richesse d'histoires.



Dans le rétroviseur

En quelle année les Sœurs de Nevers se sont-elles installées dans la villa Bürgy, qui deviendra la pouponnière Sainte - Bernadette, puis « Le Bosquet » ?



Réponse : en 1907

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Autres informations

Pro Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts !

**PRO
SENECTUTE**

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une **déclaration d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu du **2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026, uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Devenez famille d'accueil YFU

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL!

„La plus belle partie de cet échange était l'accueil chez nous de l'étudiant en échange le premier jour. Et le plus dur était après une année de se dire au revoir.“

Sabine, Famille d'accueil de Bâle



¡HOLA! AHOJ! MERHABA!

Benja d'Argentine, Vasek de Tchéquie, Noon de Thailand et beaucoup d'autres étudiant.e.s du monde entier et ont passé leur échange en Suisse. Avec leurs familles d'accueil et camarades de classe, ils ont partagé plein de souvenirs pendant presque une année et créé des histoires passionnantes.

Pour les nouveaux étudiant.es YFU qui arrivent en août en Suisse, nous cherchons actuellement des familles d'accueil chaleureuses!

Grâce à cet échange, toute votre famille pourra apprendre à connaître une nouvelle culture. Où mange-t-on les meilleures Empanadas en Amérique latine? Qu'est-ce qui se passe le lundi de Pâques en Tchéquie? À travers les yeux de votre enfant d'accueil, vous pourrez redécouvrir vos habitudes d'une autre perspective. Vous avez la possibilité de créer un lien interculturel pour toute la vie.

QUI PEUT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL?

Toutes les personnes qui sont ouvertes à une nouvelle culture et aimeraient accueillir un.e jeune international comme un membre de sa famille. Que ce soit un parent célibataire, avec des jeunes enfants ou des animaux de compagnie - tout le monde est bienvenu! Le plus important est d'avoir du plaisir ensemble et de partager ensemble cette expérience! Cet accueil volontaire sera encadré et soutenu par YFU tout au long de la période.

Ce que nous attendons d'une famille d'accueil ?

- Intérêt à un échange
- Ouverture et Flexibilité
- Un lit pour l'enfant d'accueil
- Une assiette en plus à table
- De la place dans le cœur

CONTACTEZ-NOUS:

doerte.hackenberg@yfu.ch
<https://familleaccueil.yfu.ch>



www.yfu.ch

Autres informations (suite)



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 29
1725 Posieux

Bulletin de commande
BOIS DE FEU
2025-2026

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Rue:	Localité:	
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.

Police intercommunale



Police intercommunale
Information

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

L'ACoPol – 20 ans à votre service

Le 31 août 2025, l'ACoPol a fêté ses 20 ans et, pour célébrer ce chaleureux événement, les collaborateur-trices ont ouvert leurs portes au public.



Cette journée a débuté le matin avec un accueil autour de cafés et de croissants, partagé entre les invité-es — notamment des représentant-es du canton et de plusieurs communes, divers partenaires, ainsi que des collaborateurs actuels et d'anciens collègues de l'ACoPol. Ils ont ensuite eu l'occasion de parcourir les bureaux et de découvrir les différentes missions assurées par la Police Intercommunale ainsi que leur évolution au fil des années.

En début d'après-midi, les premier-ères citoyen-nés ont eu l'occasion de découvrir les coulisses du travail des agent-es de police, de ceux du stationnement ainsi que du personnel administratif, souvent croisé-es sur les routes ou au téléphone.

Le soleil était également de la partie, pour le plus grand plaisir de toutes et tous.



Au total, environ 200 personnes, de tous âges, ont répondu à l'invitation. Les plus jeunes ont particulièrement apprécié la chasse au trésor, ponctuée de quelques petits prix.

Cette journée, riche en échanges, en découvertes et en convivialité, restera un beau souvenir pour l'ensemble des participant-es.

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police-intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



GIVI'DEALS

JEUNESSE GIVISIEZ

Un livret regroupant :

50.-

**33 OFFRES
LOCALES EXCLUSIVES**

**RESTAURANTS,
COMMERCES, ACTIVITÉS...**

Jeunesse de Givisiez
givideals@gmail.com

COMMANDES PAR MAIL OU CHEZ UN MEMBRE DE LA JEUNESSE

SCANNE MOI POUR
PLUS D'INFOS



Givi'DEALS Liste des 33 participants

Restauration (8 établissements)

- 1.Boulangerie-pâtisserie Les Arcades /Grandjean Frère** - 10 pains achetés, 1 pain offert
- 2.Boulangerie-pâtisserie et confiserie Suard Givisiez** - 3 brunch achetés, un offert
- 3.Eleventhfloor** - 15% de rabais le mardi
- 4.Marcello** - café et limoncello offerts
- 5.Napola Pizzeria** - 4 pizzas achetées, une offerte
- 6.Pizzazone Belfaux** - livraison offerte
- 7.PuntoSud** - 10% de rabais
- 8.San Marco, Restaurant Pizzeria** - entrecôte de boeuf 250gr. et accompagnements pour 30.-

Commerçants locaux (14 établissements)

- 1.AromaCos** - 20% de rabais sur atelier/ 10% de rabais sur tout l'assortiment / gourde *QWETCH* de 500ml offerte dès 90.- d'achat
- 2.ColorCentre** - 15% de rabais sur tout l'assortiment
- 3.ColorSols** - 10% de rabais sur kit de nettoyages pour parquet et/ou fourniture lors d'une signature de contrat de pose
- 4.Épicerie1.2.3 Bocal** - 10% de rabais sur tout l'assortiment alimentaire
- 5.Florstory** - 30% de rabais
- 6.Fromagerie Sciboz** - 10% de rabais
- 7.Interlude** - rabais de 10.- dès 50.- d'achat
- 8.La Mécanique Vélo** - 10% de rabais sur tout le magasin
- 9.L'Échine d'Or** - 10% de rabais
- 10.L'Épicerie Chana** - 10% de rabais dès 20.- d'achat
- 11.Mövenpick Vin** - rabais de 30.- dès 150.- d'achat
- 12.Olirace** - test d'un vélo durant un weekend
- 13.Prosana Bio** - 10% de rabais
- 14.Vert-o-Fleur** - 10% de rabais

Sport (6 établissements)

- 1.Evydanse** - accès illimité à tous les cours durant 2 semaines à choix
- 2.Fabric Fitness** - 30% de rabais sur tous les abonnements
- 3.Grimper.ch Givisiez** - grimper pour 15.-
- 4.Minigolf Jura** - 50% de rabais sur les prix d'entrée
- 5.Tennis Agy** - 50% de rabais sur une heure de sport
- 6.Tennis Givisiez** - combo tennis pinsa / court de tennis à 25.- pour une heure

Soins et bien-être (6 établissements)

- 1.Elle d'Ange** - 10% de rabais sur un soin et achat de cosmétiques
- 2.Institut Rossana Monaco** - rabais de 30.- sur un soin du visage
- 3.Marika Esthéticienne** - 15% de rabais sur une prestation à choix
- 4.Masseuse Corminboeuf, Patricia Perroud** - massage d'une heure pour 100.-
- 5.Physiothérapeute, Muriel Salomon** - 15% de rabais sur une séance de 30/45/60min

Groupe gym dames (GDG)

GDG Givisiez
Aérobic - Pilates



Envie de bouger ?

Gym pour tout âge - de 20 à 80 ans

Cardio / Step / Body-sculpt / Abdos-Fessiers /
Pilates et Stretching

Quand ? Le mardi soir de 19h00 à 20h00

Où ? A la salle de gymnastique de Givisiez

Première séance d'essai gratuit, sans engagement
Cotisation annuelle : CHF 130.--

Renseignements : Ingrid Mauron 079 380 57 13

Mouvement des Aînés

Mouvement des Aînés – MDA Fribourg



Le Mouvement des Aînés, Fribourg, compte en 2025 environ 220 membres et fête son 38^{ème} anniversaire. En plus de l'organisation de sorties et de conférences, du concert-spectacle et du repas de fin d'année avec concert-apéritif, le MDA Fribourg offre à ses membres une large palette d'activités dans divers secteurs :

- Le tennis de table (les lundis après-midi)
- Des randonnées en raquettes ou à pied (env. 40 fois par an)
- Des après-midis de jass (les vendredis)
- Des après-midis d'échecs (les mercredis)
- Des sorties à vélo électrique

S'y ajoutent les activités des groupes culturels ci-dessous :

- La Chorale « L'Âge en Chanteurs », comptant environ 50 chanteuses et chanteurs sous la direction de Valentin Villard
- L'Orchestre de chambre « Movimento » composé d'environ 30 musiciennes et musiciens dirigés par Jean-Claude Charrez
- Le « Théâtre des 4-Heures », troupe d'environ 15 actrices et acteurs, dirigée par François Menétrey, metteur en scène

Ces groupes culturels du MDA Fribourg sont à disposition pour des concerts et des prestations théâtrales qui se déroulent dans les EMS, mais aussi dans les églises et salles paroissiales.



FONDATION : 1987

PRÉSIDENT : Francis Godel

MEMBRES : 220

RENSEIGNEMENTS :

info@mda-fribourg.ch

www.mda-fribourg.ch

Puériculture / Consultations parents - enfants

PUÉRICULTURE CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS



Nos **infirmières-puéricultrices** sont à votre disposition pour toute question liée au **développement**, à l'**alimentation**, aux **soins** et à l'**éducation** de votre enfant (de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école). Elles vous accompagnent dans votre **rôle de parents**.

Nous vous proposons des

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS



026 323 12 11 / 026 322 10 14

LIEUX DE CONSULTATION

FRIBOURG-VILLE

(Av. de la Gare 14)

du lundi au vendredi

FRIBOURG-SCHÖNBERG

(Centre St-Paul)

1^{er} et 3^{ème} mercredi matin du mois

GRANGES-PACCOT

(immeuble communal, Rte de Chantemerle 60)

1^{er} et 3^{ème} jeudi matin du mois

MARLY

(Centre communautaire, Rte du Chevalier 9)

2^{ème} et dernier jeudi matin du mois

VILLARS-SUR-GLÂNE

- Rte de Villars-Vert 42

1^{er} et 3^{ème} mardi matin du mois

Nouveau : dès septembre 2025

- Impasse de la Fin Derrey 12
(école maternelle Le Coffret Magique)
2 mercredis après-midis par mois

CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE



026 323 12 11

Lundi	08h00 – 10h00
Mardi	08h00 – 09h00
Mercredi	08h00 – 10h00
Vendredi	08h00 – 09h00

Les consultations parents-enfants du service de puériculture sont gratuites. Une taxe administrative unique de CHF 60.- par enfant est facturée lors de l'ouverture du dossier de votre enfant. Cette contribution est valable jusqu'à l'entrée à l'école de votre enfant.

Ne renoncez pas à nos consultations pour des raisons financières. Des solutions peuvent vous être proposées.



www.officefamilial.ch

puericulture@officefamilial.ch

DEVENIR
**ACCUEILLANTE DE
JOUR ?**



 **famiya**
service de garde d'enfants

  www.famiya.ch
 info@famiya.ch 



Le Conseil communal
vous souhaite de
Bonnes Fêtes
et vous adresse ses meilleurs
vœux pour 2026 !



DÉCOUVREZ LA BERRA CET HIVER !

*Offre spéciale pour les habitant-es de Givisiez :
Profitez d'une journée gratuite aux remontées mécaniques pour explorer les montagnes enneigées et vivre des moments inoubliables !*



1. Qui peut en bénéficier ?

Cette offre est exclusivement destinée aux habitant-es de la Commune de Givisiez âgés d'au moins 6 ans. Une pièce d'identité sera demandée pour confirmer votre résidence.

2. Période de validité :

La carte journalière est valable durant la saison hivernale, selon les horaires d'ouverture des remontées mécaniques de La Berra. (consultez www.laberra.ch pour plus de détails).

3. Activités incluses :

Accès aux remontées mécaniques pour le ski alpin, le snowboard, la luge et d'autres activités hivernales.

4. Comment obtenir votre carte ?

Rendez-vous directement au guichet de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture. Une seule carte par habitant est distribuée.

Informations importantes :

- Les cartes sont limitées et attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- L'accès est strictement personnel et non transférable.
- Il est impératif de respecter les consignes de sécurité des remontées mécaniques pour garantir une expérience agréable à tous.

Pour en savoir plus : Consultez le règlement complet sur www.givisiez.ch

Rejoignez-nous cet hiver et profitez pleinement des paysages magiques de La Berra !





St-Nicolas

Le 5 décembre 2025



Noël des aînés

Le 5 décembre 2025



Crèche vivante

Le 20 décembre 2025



Cortège de Carnaval

Le 6 février 2026



Soupe de carême

Le 6 et 13 mars 2026



Coup de Balai

Le 21 mars 2026



Chasse aux oeufs

Le 29 mars 2026



Promotions civiques

Le 8 mai 2026

Pour plus de détails concernant les événements :
<https://www.givisiez.ch/liste-devenements>



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media f imprimerie SA